



CHALLENGE ENTREPRISE 2019

RÈGLEMENT SPORTIF

Vous souhaitez représenter une ou votre entreprise ? Participez à ce challenge qui se déroule en Scramble Match Play sur 6 trous.

Les équipes seront réparties en différentes poules. Chacune affronte les autres de son groupe. À l'issue de ces matchs, les 16 meilleures équipes se qualifient pour les huitièmes de finale. Le 1^{er} de la poule 1 rencontre le 4^{ème} de la poule 2, le 2^{ème} de la poule 1 rencontre le 3^{ème} de la poule 2 et inversement. Idem pour la poule 3 et 4 etc.



Règles du jeu : Les matchs se déroulent en Scramble Match Play sur 6 trous du 1 au 6 uniquement. Départ des bornes blanches et bleus pour les 1^{ères} série et jaunes et rouge pour les autres séries. La victoire donne 4 points, le match nul 2 points et la défaite 0. En cas d'égalité lors des phases qualificatives (nombre de points), le départage se fait comme suite : 1-goal average des trous gagnés, 2-différence entre les trous gagnés et perdus, 3-goal average particulier, 4-tirage au sort. Lors des phases de play off c'est la mort subite sur les trous suivants : trou n°1, trou n°2, ...

Tirage au sort des équipes : effectué le 13 mai 2019.

L'équipe pourra être composée de trois joueurs au maximum et deux joueurs au minimum.
Frais d'inscriptions : 180€ HT/ équipe

Droit d'Accès au terrain : Forfait (green fees 6 trous) = 100€ HT/joueur pour les non-membres. Gratuit pour les membres du golf de Pontarlier.

Dotation : 1er prix un bon d'achat de 300 € pour l'équipe gagnante. Lots ou bons d'achat pour les suivants du podium.

Calendrier :

Début du championnat :	1 ^{er} mai
Fin des matchs de Poules :	30 juin
Fin des 8 ^{èmes} de finale :	31 juillet
Fin des quarts de final :	31 août
Fin des ½ finales :	15 septembre
Finale :	21 septembre lors de la Finale du Trophée des maçons

Suivi du Challenge sur Internet sur le site www.golfdepontarlier.fr